

Séance du 5 juin 2025

Membres en exercice : **15**
Présents : 10
Votants : 12
Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

DCM N° 19/2025

7-5

Envoyé en préfecture le 16/06/2025

Reçu en préfecture le 16/06/2025

Publié le

ID : 004-210400131-20250605-2025DCM19-DE

---- L'an deux mille vingt-cinq
le **5 juin 2025** à 18 heures 15
le conseil municipal de la commune d'AUBIGNOSC dûment convoqué, s'est
réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil sous la présidence de
Monsieur René AVINENS, Maire.

--- Date de la convocation : 26 mai 2025

Membres présents :

MMes & MM. **AVINENS** René, **ROBERT** Frédéric, **TURCAN** Nicole,
DELMAERE Christian, **CHAILLAN** André, **LATIL** Yves, **DANEL**
Mauricette, **LERDA** Serge, **WALCZAK** Franck, **WEBER** Hélène

3 absents excusés :, **ARMINGOL** Elisabeth, **SECHEPINE** Elisabeth,
MACCARIO Fabrice,

2 absents: **ISNARD** Wilfried, **MARTINELLI** Nicolas

2 pouvoirs : **ARMINGOL** Elisabeth à **TURCAN** Nicole, **MACCARIO**
Fabrice à **ROBERT** Frédéric

Secrétaire de séance : **ROBERT** Frédéric

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION DETR POUR LA RÉFECTION
DE LA VOIRIE COMMUNALE**

--- Contexte général :

La commune d'Aubignosc présente un réseau routier vieillissant qui subit depuis plusieurs années les effets conjugués du trafic local, des aléas climatiques, et d'un sous-dimensionnement des couches de roulement sur certains tronçons. Cela se traduit aujourd'hui par la présence de **déformations importantes, d'ornières et de nids de poule** sur plusieurs voies communales.

Face à ce constat, la municipalité a décidé de lancer un programme de réfection ciblée pour restaurer les conditions de circulation et garantir la sécurité des usagers.

--- Montant prévisionnel du projet :

Montant total estimé HT : 89 382,90 €

TVA : 17 876,58 €

Montant TTC : 107 259,48 €

--- Plan de financement prévisionnel

| Financier | Montant | % |
|--------------------------|-------------|---------|
| DETR sollicitée | 44 691 € | 50,00 % |
| FODAC sollicité | 12 514 € | 14 % |
| Autofinancement communal | 32 178 € | 36,00 % |
| Total | 89 383 € HT | 100 % |

--- L'aide sollicitée portera donc sur un plan de financement prévisionnel de travaux de 89 383 euros HT.

Le conseil municipal a l'honneur de solliciter auprès de l'Etat, une aide financière dans le cadre du dispositif « DETR », pour un taux de 50 %, soit 44 691 €.

Une aide financière va également être sollicitée auprès du Département dans le cadre du dispositif «FODAC 2025 », pour un taux de 14 %, soit 12 514 €

La part d'autofinancement s'élèvera donc à 32 178 euros soit 36 % du montant des travaux.

Une note détaillée du projet a été remise à chaque conseiller avant le début de la séance.

---- Après en avoir délibéré à la majorité, Le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le projet décrit ci-dessus et son plan de financement
- **SOLLICITE** une subvention de l'Etat dans le cadre de la DETR, pour un taux de 50 %, soit 44 691 euros HT €
- **AUTORISE** le maire à entreprendre toutes démarches nécessaires à l'aboutissement de cette opération et à signer tous documents y afférents

---- Fait et délibéré à AUBIGNOSC, les jour, mois et an que dessus

Envoyé en préfecture le 16/06/2025

Reçu en préfecture le 16/06/2025

Publié le

ID : 004-210400131-20250605-2025DCM19-DE

POUR EXTRAIT CONFORME,

Le maire,

René AVINENS



Le secrétaire de séance,

Frédéric ROBERT

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille (par voie postale au 31 Rue Jean François Leca, 13002 Marseille ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.